UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-11-24-14

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 24 novembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 18
Nombre de membres ayant donné procuration : 12
Nombre d'absents non représentés : 05
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 24 novembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

XIV- Règlement du jeu concours « Le corps du voyageur 2023 » : prix des meilleurs œuvres graphiques et production littéraires

APPROUVE le règlement du jeu concours « Le corps du voyageur 2023 » tel que joint en annexe ainsi que la remise des prix d'un montant de :
- Premier prix : 100€
- Deuxième prix : 70€
- Troisième prix : 40€

VOTE : POUR : UNANIMITÉ

Pau, le 25 novembre 2022
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 05/12/2022

LE CORPS DU VOYAGEUR 2023
« PRIX DES TROIS MEILLEURES ŒUVRES GRAPHIQUES ET PRODUCTIONS LITTÉRAIRES »

Règlement du concours

Dénomination et objet du concours 1
Thème 1
Participants et conditions de participation 2
Modalités d'inscription au concours 2
Les critères d'évaluation 2
Le calendrier du concours 2
Récompenses et prix 3
Anti-plagiat et droits d'auteur 3
Le traitement des données à caractère personnel 3
Acceptation du règlement 4
Litige. 4

Vu l'avis favorable de la Commission Formation et Vie Universitaire du
Vu l'approbation du Conseil d'administration en date du …

Dénomination et objet du concours

Prix des meilleures œuvres graphiques et productions littéraires sur « le corps du voyageur » qui s'inscrit dans le cadre du colloque « The traveller's body in the literature, civilization and arts of the English-speaking world », organisé par le laboratoire ALTER et qui se déroulera du 12 au 13 octobre 2023 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Thème

L'objectif de ce concours est d'inviter les participants à explorer une dimension particulière du voyage choisi et consenti, le déplacement dans sa dimension incarnée. Il s'agira de représenter le corps du voyageur en insistant sur :

- les conditions du voyage et leur lien intime avec le corps : moyens de transport et de déplacement ; lieux intermédiaires, entre-deux : gares, hôtel, auberge ; les postures particulières qu'ils génèrent ; les accessoires (cartes, boussoles, longue-vue mais aussi bagages), vêtements…
- la relation du corps du voyageur à son environnement et les sensations ou perceptions que le voyage procure ; les plaisirs et déplaisirs (effort, fatigue, inconfort physique) ; le rapport au paysage et à l'architecture qui se dessine en arrière-plan (contemplation ou indifférence ; communion ou écrasement) ; la position du corps tourné vers le décor, vers l'horizon, ou bien replié sur lui-même (le voyageur plongé dans un livre, absorbé dans l'activité de manger, ou tout simplement endormi)

Participants et conditions de participation

Ce concours s'adresse à tous les étudiants inscrits à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour l'année universitaire 2022-2023. Les participants soumettront au jury une création originale sous la forme d'une photo, d'un photomontage, d'un dessin, d'une planche de BD, d'une vidéo (saynète, chorégraphie) ou d'un fichier audio, d'une durée de 1 à 5 minutes maximum, ou d'une nouvelle (1500 mots maximum), ou d'un poème.

Modalités d'inscription au concours

La date limite pour transmettre les travaux est le 30 juin 2023 à 14h00 (heure de Paris). Les travaux reçus après cette date seront ignorés.

Avant de déposer leurs travaux, les participants devront contacter les organisatrices du concours Françoise Buisson (francoise.buisson@univ-pau.fr) et Fabienne Gaspari (fabienne.gaspari@univ-pau.fr).

Les productions devront être soumises sous deux formats : original déposé en main propre et fichier au nom du participant (JPEG, pdf, mp3 ou mp4) envoyé par mail, accompagné du règlement du concours signé.

Prix des trois meilleures œuvres graphiques et productions littéraires

Les productions originales seront affichées (dans la limite des capacités disponibles) à partir du 25 septembre 2023 et pendant toute la durée du colloque à la Bibliothèque Universitaire. Elles seront restituées à leurs auteurs à partir du 23 octobre 2023. Les lauréats auront la possibilité de voir leurs œuvres publiées dans les actes du colloque.
Le prix sera remis le jeudi 12 octobre 2023 à 18h.

La composition du jury et les modalités d'évaluation

Le jury sera présidé par un enseignant chercheur du collège SSH de l'UPPA et sera composé de 15 étudiants inscrits en Master dans la CIF Arts, Lettres, Langues.
Chaque membre du jury sélectionnera les trois meilleures productions en fonction de leur pertinence thématique et de leur pertinence esthétique, et un classement sera ensuite établi.

Le calendrier du concours

1/ Lancement du concours le 27 février 2023
2/ Fin du dépôt des œuvres le 30 juin 2023 à 14h (heure de Paris)
3/ Exposition des œuvres à partir du 25 septembre 2023
4/ Retour des avis du jury pour le 9 octobre 2023 à 14h
5/ Les lauréats seront informés de leur classement par le président du jury qui leur enverra un courriel le 9 octobre 2023
6/ Les prix seront remis le jeudi 12 octobre 2023 à 18h

Récompenses et prix

Premier prix : 100€
Deuxième prix : 70€
Troisième prix : 40€
Les gagnants du concours seront contactés en message privé par email. Les prix seront remis sous forme de chèques-cadeaux.

Anti-plagiat et droits d'auteur

En participant au concours, vous attestez que vous êtes l'auteur de toute œuvre présentée et que vous possédez les droits nécessaires à leur diffusion. Les œuvres doivent être originales et vous attestez que vous détenez tous les droits d'auteurs y afférant.

Vous reconnaissez que les personnes qui figurent dans les photographies ont donné leur permission pour y figurer.

Les participants assument la responsabilité vis-à-vis de toute réclamation de tierces personnes en rapport avec le droit à l'image ou toute autre règlementation sur la propriété intellectuelle en vigueur dans chaque pays.

En participant au concours, vous acceptez que vos œuvres soient exposées au public à la Bibliothèque Universitaire de Pau et des Pays de l'Adour du 25 septembre au 20 octobre. A ce titre, vous acceptez de céder à l'UPPA, le temps de l'exposition, les droits de représentation, de diffusion et communication au public de votre production.

Avertissement

L'université n'endosse pas la responsabilité vis-à-vis des réalisations qui sont non conformes, endommagées, détruites, perdues, incomplètes, illisibles, modifiées ou envoyées hors délai ou à la mauvaise adresse. Elle n'endosse pas non plus la responsabilité pour tout dégât ou perte subis à l'occasion du concours.

En présentant des productions originales pour ce concours, les participants déclarent avoir compris toutes les règles et modalités de la compétition.

Le traitement des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016. Il a pour finalité la participation au jeu concours des meilleures œuvres graphiques et productions littéraires sur « le corps du voyageur ».

Le responsable de traitement est le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour les candidatures qu'il reçoit.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au concours sont le nom, le prénom et le mail du candidat.

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier font l'objet d'un traitement papier ou

informatique destiné à permettre la participation des candidats au jeu concours ici présenté.
Une réponse aux informations sollicitées est obligatoire afin de prendre en compte la participation du candidat au jeu concours. A défaut, la participation ne pourra pas être prise en compte.

La durée de conservation des données est définie comme suit : 1 an
Les destinataires de ces données sont les membres du laboratoire ALTER de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Conformément aux dispositions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque candidat bénéficie :
- d'un droit d'accès aux données vous concernant et faisant l'objet du traitement ;
- d'un droit de rectification des informations qui vous concernent ;
- d'un droit à l'effacement de vos données ;
- d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant ;
- d'un droit à la portabilité des données collectées ;

Pour exercer un de ces droits, il convient de s'adresser à l'Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA) : alter-rech@univ-pau.fr en mettant en copie l'adresse dpo@univ-pau.fr

Si un candidat estime que le traitement des données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-contre : CNIL - Services des plaintes, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

De par sa participation au jeu concours, chaque candidat autorise l'Université à collecter et utiliser les données à caractère personnel le concernant conformément aux présentes dispositions. Il est possible, à tout moment pour chaque candidat, de retirer son consentement au traitement des données le concernant en s'adressant à l'adresse mail précitée. Cela aura pour conséquence d'annuler sa participation au jeu concours.

Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Litige

Le règlement est régi par la loi française.
En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.

A Pau, le …..

Signature du candidat